

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS.....	4
LA GOUVERNANCE	5
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
LES ADHÉRENTS.....	10
RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ISSUS DES GROUPES DES COMMUNES ET EPCI SELON LES COLLÈGES DÉFINIS PAR LES STATUTS	11
L'AGENCE AU QUOTIDIEN	12
L'ÉQUIPE.....	12
LA LOCALISATION	13
LES HORAIRES.....	13
MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	13
MOYENS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION.....	13
BILAN D'ACTIVITÉS	14
BILAN FINANCIER	16
ANNEXE : REVUE DE PRESSE.....	18



INTRODUCTION

Le 14 janvier 2013, Maurice LEROY, Président du Conseil général de Loir-et-Cher a confié à Bernard PILLEFER le soin de mener une réflexion globale sur la solution à apporter au problème rencontré par les petites collectivités après la disparition prévisible de l'assistance technique fournie jusqu'alors par les services de l'État dans le domaine de la voirie communale.

Face au besoin des communes pour organiser l'entretien de leur domaine public routier et mener à bien les opérations de sécurité en traverse d'agglomération, il a donc été proposé en assemblée départementale du 19 décembre 2013 la création d'une agence technique départementale conformément aux dispositions de l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La mise en place d'un Établissement Public Administratif (EPA) est apparue comme la forme juridique la plus appropriée pour répondre à la fois aux besoins exprimés et aux contraintes règlementaires.

Après une période d'information en mars/avril 2014 aux communes et EPCI sur les missions, les domaines d'intervention de l'agence technique départementale 41 ainsi que sur les modalités d'adhésion, son assemblée générale constitutive a lieu le 8 septembre 2014 avec l'invitation à l'hôtel du Département des 89 communes et de l'EPCI, ayant souhaité adhérer à l'agence dès sa création, ainsi que des 15 conseillers généraux désignés à ce titre. Les journalistes avaient également été conviés pour l'occasion (voir articles en annexe).

La fin de l'année 2014 a ainsi permis de mettre en place de façon effective et opérationnelle l'agence tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Le présent rapport rend compte de ces premiers mois d'activité.



LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS

L'agence technique départementale intervient sur les domaines d'activité suivants :

- la **voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée
- la **sécurité** et l'**aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les trois possibilités suivantes :

- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
 - un pré-diagnostic de voirie
 - un diagnostic de sécurité localisé.

Par ailleurs, l'agence technique départementale propose des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) :
 - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme
 - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux
 - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets (MOE) :
 - de voirie
 - d'aménagement d'espaces publics attenants
 - d'aménagement de sécurité
 - d'assainissement routier
 - d'ouvrage d'art.



LA GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est constituée de l'ensemble des membres désignés par les communes adhérentes auxquels s'ajoutent **15** conseillers généraux désignés par leurs pairs.



La 1^{ère} Assemblée Générale, dénommée Assemblée Générale constitutive, s'est tenue le **8 septembre 2014** au cours de laquelle plusieurs décisions ont été adoptées, à savoir :

1. Adoption des statuts de l'ATD41
2. Élections des membres du conseil d'administration de l'ATD41
3. Élection du Président, M. **Bernard PILLEFER**, et des 2 vice-présidents, MM. **Philippe MERCIER** et **François CHARBONNIER** du conseil d'administration de l'ATD41
4. Adoption du Budget Primitif 2014 de l'ATD41
5. Adoption du barème des prestations 2014 de l'ATD41.

La 2^{ème} Assemblée Générale a eu lieu la **16 décembre 2014**. Elle a été l'occasion d'adopter les décisions suivantes :

1. Adoption du Budget Primitif 2015 de l'ATD41
2. Amortissement des biens de l'ATD41.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est constitué de **20** membres issus respectivement du collège des conseillers généraux et de celui des communes et EPCI.

			
Président Bernard PILLEFER	1 ^{er} Vice-président Philippe MERCIER	2 ^e Vice-président Francois CHARBONNIER	
			
Maurice LEROY	Jean-Paul PINON	Jean-Luc BRAULT	Michel FROMET
			
Jean-Marie JANSSENS	Marc BEAUJEAN	Bernard BONHOMME	Alain BRUNET
			
Patrick COCHONNEAU	Didier COUDERT	Dominique DHUY	Jean GASIGLIA
			
Janine LARIDANS	Joseph LIMOUZIN	Karine MICHOT	Daniel ROUSSINEAU
			
EPCI Jean-Claude SEGUINEAU			

 Collège des Conseillers généraux
 Collège des Communes et EPCI



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 ont été choisis parmi les conseillers généraux et 13 ont été élus parmi les membres désignés par les communes adhérentes, en respectant les critères suivants :

- 2 pour les communes de - de 1 000 habitants de l'arrondissement de BLOIS
- 6 pour les communes de - de 1 000 habitants de l'arrondissement de VENDOME
- 1 pour les communes de - de 1 000 habitants de l'arrondissement de ROMORANTIN
- 3 pour les communes comprises entre 1 000 et 2 000 habitants
- 1 pour les EPCI

dont la répartition est faite en proportion des communes adhérentes pour chacun des arrondissements du département.

Conformément aux statuts, le Président et un des 2 Vice-présidents élus sont issus du collège des Conseillers Généraux ; le 2^e Vice-président est issu du collège des communes et EPCI.

Monsieur **Bernard PILLEFER**

- **Président de l'ATD41**
- 7^{ème} Vice-président du Conseil Général de Loir-et-Cher - canton de MORÉE
- Président de la Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois
- Maire de FRÉTEVAL

Monsieur **Philippe MERCIER**

- **Vice-président de l'ATD41**
- Conseiller Général - canton de MONTOIRE SUR LE LOIR
- Président de la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye
- Maire de TRÉHET

Monsieur **François CHARBONNIER**

- **Vice-président de l'ATD41**
- Maire de MEHERS

COLLÈGE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX :

Monsieur **Jean-Luc BRAULT**

- 3^{ème} Vice-président du Conseil Général de Loir-et-Cher - canton de CONTRES
- Président de la Communauté de Communes Val de Cher - Controis
- Maire de CONTRES

Monsieur **Michel FROMET**

- Conseiller Général - canton de BLOIS II
- Vice-président d'AGGLOPOLYS
- Conseiller municipal de BLOIS



Monsieur Jean-Marie JANSSENS

- 5^{ème} Vice-président du Conseil Général de Loir-et-Cher - canton de MONTRICHARD

Monsieur Maurice LEROY

- Ancien Ministre
- Député
- Président du Conseil Général de Loir-et-Cher - canton de DROUÉ

Monsieur Jean Paul PINON

- 8^{ème} Vice-président du Conseil Général de Loir-et-Cher - canton de SELLES-SUR-CHER
- Maire-Adjoint de SELLES-SUR-CHER

COLLÈGE DES COMMUNES ET EPCI :**Monsieur Marc BEAUJEAN**

- Maire-Adjoint de SELLES-SAINT-DENIS

Monsieur Bernard BONHOMME

- Conseiller Général - canton de SAVIGNY-SUR-BRAYE
- Maire de SOUGÉ
- Vice-président de la Communauté de Communes Vallées Loir et Bray

Monsieur Alain BRUNET

- Maire de RUAN-SUR-EGVONNE
- Vice-président de la Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois

Monsieur Patrick COCHONNEAU

- Maire-Adjoint de TREHET

Monsieur Didier COUDERT

- Maire des MONTILS
- Conseiller communautaire d'AGGLOPOLYS

Madame Janine DARIDANS

- Maire du GAULT DU PERCHE
- Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Collines du Perche



Monsieur Dominique DHUY

- Maire de NOURRAY
- Vice-président de la Communauté de Communes Beauce et Gâtine

Monsieur Jean GASIGLIA

- Maire de SEILLAC
- Conseiller délégué d'AGGLOPOLYS

Monsieur Joseph LIMOUZIN

- Maire-Adjoint de SELOMMES
- Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Beauce et Gâtine

Madame Karine MICHOT

- Maire de FEINGS
- Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Val-de-Cher - Controis

Monsieur Daniel ROUSSINEAU

- Maire-Adjoint de PEZOU

Monsieur Jean-Claude SÉGUINEAU

- 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye
- Maire de SAVIGNY SUR BRAYE.

Le 1^{er} Conseil d'Administration s'est tenu le **8 Septembre 2014** suite à l'Assemblée Générale Constitutive. Les décisions suivantes ont été adoptées :

1. Création de deux postes de techniciens
2. Institution d'un régime indemnitaire pour les agents recrutés directement par la structure
3. Signature des conventions à intervenir avec le Département de Loir-et-Cher
4. Adoption du règlement intérieur de l'ATD41

Le 2^{ème} Conseil d'Administration s'est tenu le **24 novembre 2014**. Les différentes décisions suivantes ont été adoptées :

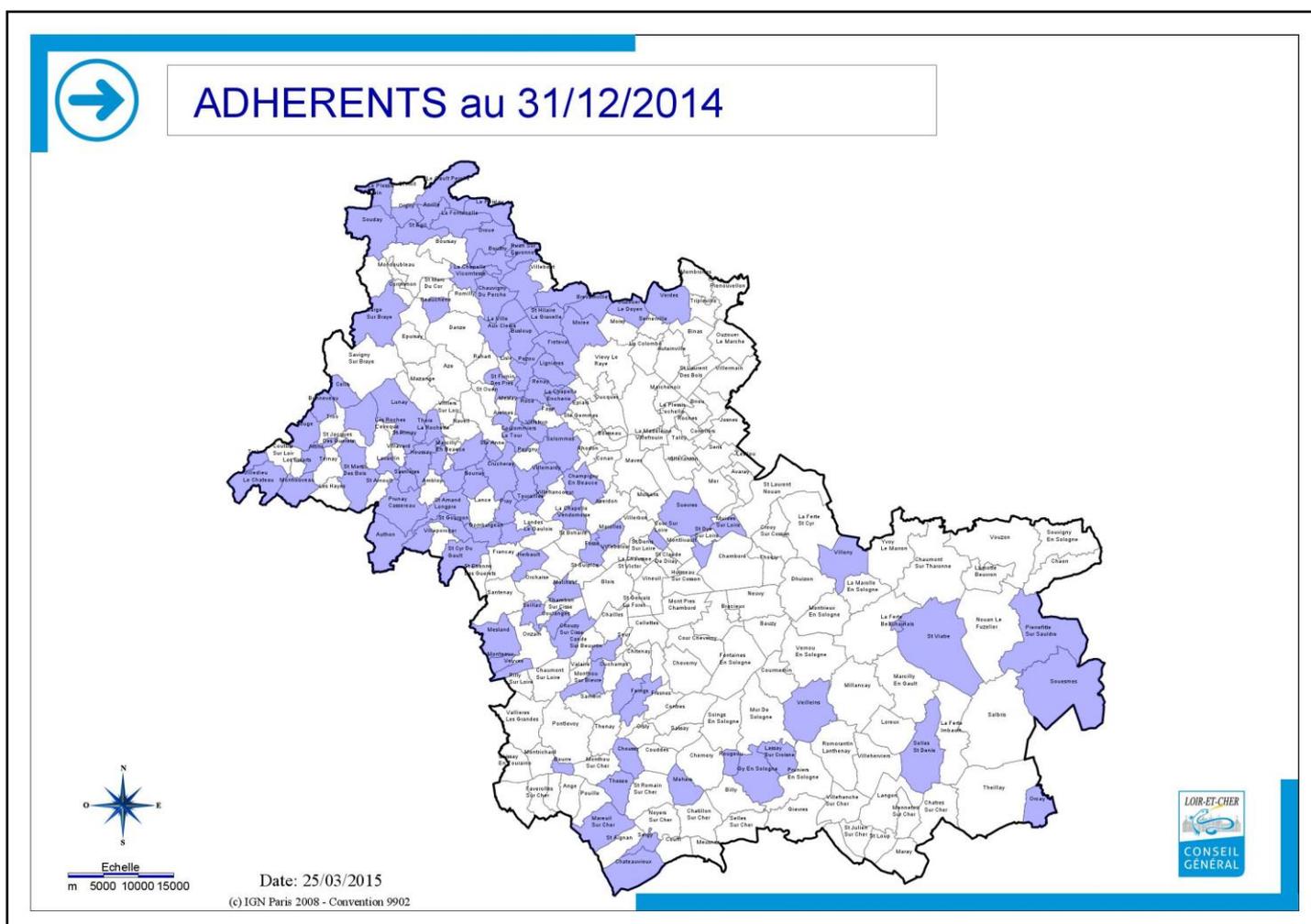
1. Modification des modalités de facturation des prestations de l'ATD41
2. Attribution d'une indemnité de conseil au payeur départemental.



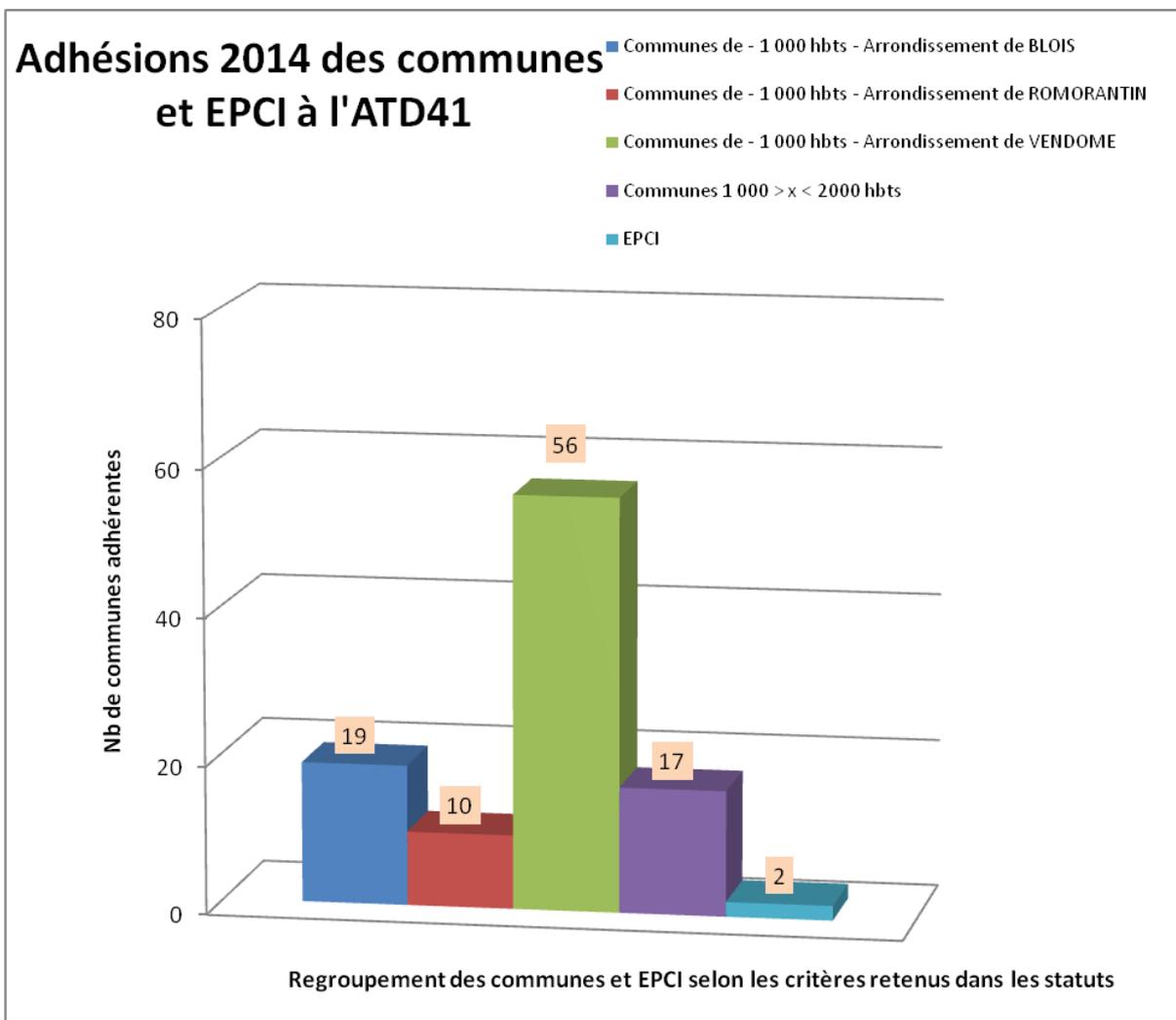
LES ADHÉRENTS

Compte tenu des critères posés dans les statuts de la structure, 260 communes sur les 291 du département et 14 EPCI sur les 17 du département sont susceptibles d'adhérer à l'ATD41.

Fin 2014, 104 communes (soit 40 % des communes potentiellement adhérentes - voir carte ci-dessous) et 2 EPCI (Communauté de Communes Vallées Loir et Braye, Communauté de communes Beauce et Gâtine) avaient adhéré à l'ATD41.



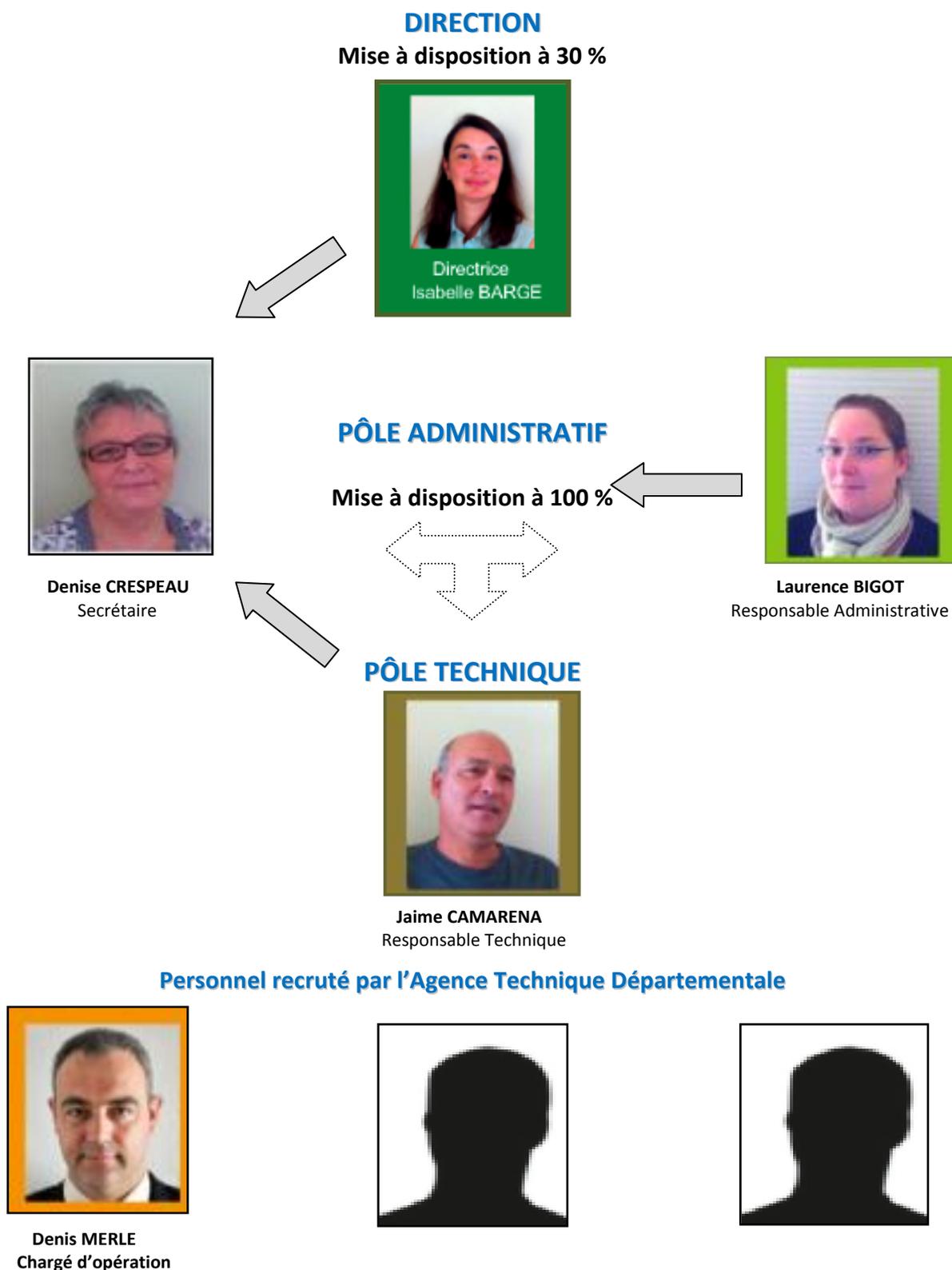
Répartition des adhérents issus des groupes des communes et EPCI selon les collèges définis par les statuts



L'AGENCE AU QUOTIDIEN

L'ÉQUIPE

Elle est constituée de personnel mis à disposition de la structure par le département (3,3 TP) et de personnel recruté directement à l'ATD (1 ETP).



LA LOCALISATION

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS, 34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

LES HORAIRES

Du lundi au jeudi :

Matin : de 8H30 à 12H00

Après-midi : de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

Matin : de 8H30 à 12H00

Après-midi : de 13H30 à 16H30.

MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil Général, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence contribue financièrement au paiement de l'ensemble des charges engendrées par cette mise à disposition.

MOYENS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

L'agence a produit en 2014 deux plaquettes d'information :

- Une première plaquette : ***l'agence technique départementale - pour qui ? pour quoi ?*** à destination des communes en vue de leur adhésion. Elle présente les prestations, les domaines d'intervention, le montant des cotisations ;
- Une deuxième plaquette : ***l'agence technique départementale - pour qui ? pour quoi ? comment ?*** à destination des communes déjà adhérentes. Elle présente les membres du Conseil d'Administration, le personnel, les missions, les prestations, le mode de saisine pour toute commande



BILAN D'ACTIVITÉS

Leur nombre est limité en raison de la création de la structure au cours du dernier trimestre de l'année.

Ont été livrées au 31/12/2014, **21 PRESTATIONS INCLUSES DANS LA COTISATION, dont :**

- 5 dossiers DSR
 - LE PLESSIS DORIN – sécurisation du hameau de Boisvinet
 - COULOMMIER LA TOUR – réaménagement d'un chemin agricole en desserte de lotissement
 - ROCÉ – plan de localisation des travaux et budget prévisionnel
 - FRÉTEVAL – entretien voirie
 - HERBAULT – sécurisation des piétons dans la traverse du bourg.

- 6 pré-diagnostics de voirie
 - PRUNAY-CASSEREAU – entretien voirie communale
 - NOURRAY – entretien voirie communale – pré-diagnostic VC Nourray/RN10et chemin du Boël
 - SAINT JEAN FROIDMENTEL – travaux de voirie
 - SEIGY – désordres rue de Bellevue
 - LES MONTILS – travaux de voirie

- 10 diagnostics de sécurité localisés
 - SAINT-RIMAY – vitesse excessives rues du Lavoir et des Plantes
 - SAINT HILAIRE LA GRAVELLE – création d'une zone « 30 » place de la Mairie
 - VEUVES – aménagement entrée de bourg
 - BEAUCHÊNE – sécurisation traverse de bourg
 - MESLAND – sécurisation traverse de bourg
 - SEILLAC – sécurisation traverse de bourg
 - ROCÉ – sécurisation traverse de bourg
 - BRÉVAINVILLE – sécurisation entrée de bourg
 - LE GAULT DU PERCHE – sécurisation place de l'Église



Par ailleurs, **5 conventions pour des missions AMO** ont été engagées dès 2014 (rendu des prestations courant 2015) :

➤ 3 aménagements de sécurité

- SOUGÉ - sécurisation traverse de bourg (en cours)
- SAINT-RIMAY - vitesses excessives rues du Lavoir et des Plantes
- SAINT HILAIRE LA GRAVELLE - création d'une zone « 30 » place de la Mairie

➤ 2 dossiers liés à des travaux de voirie

- NOURRAY - voie communale de Nourray à la RN
- SEIGY - renforcement voirie

Compte tenu de la création tardive de l'agence en 2014, les adhérents ont été informés que la prestation incluse dans la cotisation 2014 pourrait exceptionnellement être réalisée dans le courant de l'année 2015. Pour la même raison, il n'a pas été possible du fait du délai très court, de produire des prestations payantes sur la période 2014.

On note qu'en moyenne les délais de réponse de l'agence sont les suivants pour 2014 (en jours calendaires) :

- Délai de fixation de la date du rendez-vous avec l'adhérent : 2 j
- Délai de rendu du dossier par l'ATD après rendez-vous sur site :
 - Dossier DSR : 6 j
 - Pré-diagnostic de voirie : 11 j
 - Diagnostic de sécurité localisé : 2.5 j



BILAN FINANCIER

Compte administratif 2014

L'exécution du budget de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 25 301,70 €
Recettes : 80 000,00 €

Soit un excédent de **54 698,30€.**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 71 411,12 €
Recettes : 93 052,60 €

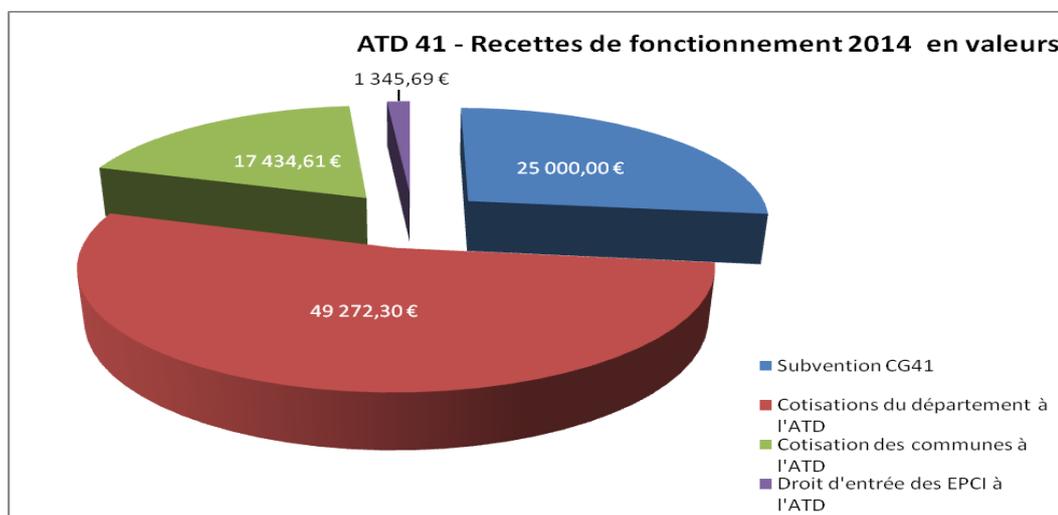
Soit un excédent de **21 641,48 €.**

Les dépenses d'investissement ont consisté pour la structure à se doter de matériels informatiques, ce qui a été permis par l'attribution d'une avance versée par le Département de Loir et Cher d'un montant de 80 000 €.

Les dépenses de fonctionnement ont concerné principalement :

- Le personnel de la structure pour environ 65 100 €
- Le fonctionnement courant des services pour environ 3 600 €
- La location des locaux où se situent les bureaux de l'ATD41 pour environ 2 800 €.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, se sont réparties comme suit, étant entendu que les valeurs correspondent à la participation des membres à hauteur de 1 €/ habitant en référence à la population municipale INSEE pour les communes (0,30 € pour les EPCI) :



L'année 2014 est particulière à plusieurs titres du fait de la création tardive de l'agence le 8 septembre :

- L'agence a bénéficié de subventions de la part du Conseil Général : une subvention en fonctionnement pour constitution d'un fond de roulement de 25 000 euros ainsi qu'une avance de 80 000 euros en investissement, remboursable par tiers sur 3 ans, afin de pouvoir équiper la structure en matériel informatique notamment,
- Il n'a pas été possible de produire et donc facturer des prestations payantes pendant les quelques mois d'activité
- L'ensemble des dépenses n'a pu être facturé à temps (frais de logistique notamment) et certaines ont été de fait reportées sur l'année suivante.

En conséquence, l'année 2014 n'est pas représentative d'une année budgétaire normal.



ANNEXE : Revue de presse

ARTICLE « LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2014 »

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014 | 10H11

la Nouvelle République.fr

MES FAVORIS Tours – Poitiers

Loir-et-Cher- Collectivités locales

Voirie : le département aiguillera les communes

10/09/2014 05:38

En 2015, une agence créée par le conseil général, apportera une expertise aux communes rurales en matière de voirie. Une mission essentielle.

Un nouvel établissement public administratif vient d'être mis en route. L'Agence technique départementale (ATD) prendra en 2015 le relais de l'État, jusqu'alors interlocuteur des communes rurales en matière d'expertise relative à la voirie, au travers de l'Atesat (Aide technique de l'État pour raison de solidarité et d'aménagement du territoire).

Malgré la réforme territoriale, qui risque d'aboutir cet automne au transfert de certaines des compétences des départements vers les régions, y compris la voirie, le conseil général a voulu répondre aux attentes des communes rurales en créant cette agence: « On s'adaptera quand la loi sera votée », précise à ce sujet Maurice Leroy, le président du conseil général.

« Ce nouvel établissement rassure les maires », estime-t-il. « La voirie est une matière très complexe, et rares sont les communes de moins de 2.000 habitants (*) à compter dans leurs rangs un ingénieur des Mines ! Alors que certaines sont traversées par le TGV... »

A défaut de TGV, le plus souvent, l'agence accompagnera les communes sur toutes les questions relatives à la voirie communale, de la définition des besoins à la réalisation des travaux. Elle pourra mener des études sur les espaces publics, la traversée de bourg ou encore conseiller en matière de gestion de la voirie communale (arrêté de circulation, de stationnement, etc.).

Preuve de cette attente des collectivités, l'approbation « unanime » ce lundi, des statuts du nouvel établissement qui sera présidé par le maire de Fréteval, Bernard Pillefer. Le financement sera assuré par le conseil général, par les cotisations annuelles des communes membres (un euro par habitant) et les interventions facturées selon un barème à définir. Formée au départ d'agents du service des routes, l'ATD sera localisée à la cité administrative de Blois. Pour son démarrage, elle compte 88 communes membres, dont une majorité dans le Vendômois et un EPCI, la communauté de communes Vallées Loir et Braye. Comme prévu, les secteurs les plus ruraux ont souscrit.



L'assemblée générale constitutive de l'Agence technique départementale a eu lieu ce lundi à l'hôtel du département.

(*) Sur les 291 communes du département, 250 comptent moins de 2.000 habitants.



Des statuts et des membres à l'ATD

L'Agence technique départementale (ATD41) s'est réunie pour la première fois en assemblée générale le 8 septembre dernier.



Les membres de l'AG constitutive de l'ATD41.

N.D

C'est parce que l'État ne renouvelle plus les conventions au titre de l'ATESAT (Aide technique de l'État pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) depuis fin 2013 que se met en place l'Agence technique départementale, à l'initiative de Maurice Leroy président du Conseil général (lire en cahier central spécial maires de cette édition de *La Renaissance*). La première assemblée générale, constitutive de l'ATD41, a eu lieu à l'hôtel du Département lundi 8 septembre dernier, en présence des représentants des 88 communes adhérentes et de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunal). L'approbation des statuts s'est faite à

l'unanimité, ainsi que les vingt membres élus au conseil d'administration. Le président de cette nouvelle agence technique, Bernard Pillefer*, qui a supervisé le montage de l'ATD41, a indiqué qu'il s'agirait « d'accompagner les maires ruraux dans la phase délicate de préparation aux travaux de voirie. Ce sera une aide à la décision ». Missions de maîtrise d'œuvre d'études de petits projets, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux sur les ouvrages d'art, sécurité de la voie publique : les domaines sont larges mais tournent essentiellement sur les sujets ayant trait à la voirie.

« Il y avait beaucoup d'inquiétudes chez les maires ruraux », a précisé Maurice Leroy. « Les

domaines concernant la voirie réclament une expertise pointue et des compétences techniques. Tous les maires ne sont pas qualifiés ou passionnés par ces sujets. Il s'agit de leur venir en aide ».

Les personnels du Service des routes du CG 41 seront mis à disposition de l'ATD41. Le Conseil général financera à hauteur de 1 euro par habitant (population des communes de moins de 2.000 habitants) et les communes verseront 1 euro par habitant. Les EPCI, 0,30 cts d'euro par habitant de ses communes de moins de 2.000 habitants.

F. S.

* également maire de Fréteval et président de la communauté de communes du Perche.



En remplacement de l'ATESAT, L'Agence Technique Départementale 41 (ATD 41) est prête à fonctionner...

Comme, depuis la fin de l'année 2013, l'État ne renouvelle plus les conventions au titre de «l'Aide technique de l'État pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)», le Conseil général de Loir-et-Cher a décidé la création d'une Agence Technique Départementale (ATD 41) dans les domaines relatifs à la voirie et à ses dépendances. Elle entrera en fonctionnement en 2015 et, dans l'attente de sa mise en route, l'assemblée générale



constitutive, qui vient de se tenir, à l'Hôtel du Département, a élu son bureau qui aura pour charge de faire fonctionner cet établissement public administratif (ÉPA). 20 membres composent le conseil d'administration, dont 7 conseillers généraux et 13 représentants des 89 communes et d'un ÉPCI (établissement public de coopération intercommunale), premiers adhérents à l'Agence. Le président en est Bernard Pillefer (Morée), entouré de deux vice-présidents, Philippe Mercier (Montoire) et François Charbonnier (Vallée du Loir-Brenne-Montoire-Savigny-sur-Braye). L'ADT 41 pourra intervenir sur 250 des 291 communes que compte le Loir-et-Cher, pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de «petits» projets et pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la voirie communale, la définition des besoins à la réalisation des travaux...

L'agence est financée par le Conseil général (1€ par habitant pour les communes de moins de 2.000 habitants), les communes (1€ par habitant) et les ÉPCI (0,30€ par habitant de ses communes de moins de 2.000 habitants).

Présentée par Maurice Leroy, président du Conseil général ; Bernard Pillefer et Philippe Mercier, précités, «cette agence répond à un besoin et aux attentes des élus des communes qui sont un peu désemparés face à la disparition de l'ATESAT. Les demandes seront étudiées au cas par cas et des solutions opérationnelles apportées de suite, avec efficacité. Les agents techniques sont prêts et tous les challenges en milieu rural pourront, ainsi, être relevés, sans attendre. Les maires des communes rurales sont rassurés car il est rare que des collectivités de moins de 2.000 habitants comprennent dans leurs rangs des ingénieurs des Mines ou issus d'autres cursus, surtout quand elles sont traversées par le TGV».

Placée sous la responsabilité directoriale de Patrick Feldner, l'ATD 41 sera située porte B au deuxième étage de l'immeuble de la cité administrative du 34 avenue Maunoury à Blois (02 54 58 41 51 (tél.) ou 02 54 58 47 34 (fax) ou contact@atd41.fr).

Elle apportera des conseils aux communes dans le domaine de la voirie et proposera des actions adaptées en réponse à leurs besoins, avec facturation de certaines prestations, si nécessaire, selon un barème approuvé par le conseil d'administration.

Richard ODE

AGENCE
TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE

41

Une agence pour la voirie

Aménagement de carrefours, travaux de sécurité, entretien des routes, des ouvrages d'art... Pour faire suite au désengagement de l'État fin 2013 avec la disparition de l'ATESAT¹, les communes rurales se retrouvent démunies pour conduire leurs projets de voirie, sans les moyens techniques et humains nécessaires. Pour pallier cette carence, le Conseil général a créé l'Agence technique départementale (ATD) début septembre. Ce service est composé des communes de moins de 2 000 habitants qui le souhaitent, moyennant une cotisation annuelle de 1 € par habitant. Pour ses adhérents, l'Agence accompagne les communes, de la définition des besoins à la réalisation des travaux. Elle assure les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la voirie communale et ses dépendances. Elle peut aussi être maître d'œuvre pour de petits travaux.

1- Aide technique de l'État pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

En savoir plus
Tél. 02 54 58 41 51 (ATD 41)
contact@atd41.fr - www.cg41.fr

ARTICLE « LOIR&CHER INFO NOVEMBRE 2014 »

